

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du DOUBS (25)

Canton de BESANCON 3

Envoyé en préfecture le 25/03/2022

Reçu en préfecture le 25/03/2022

Affiché le

ID : 025-212501332-20220324-DELIB202220-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE CHATILLON LE DUC

Séance du 24 mars 2022

Nombre de conseillers

- En exercice : 19
- Présents : 16
- Représentés : 19
- Absents :

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mars 2022,

Le Conseil Municipal de Châtillon-le-Duc, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Catherine BOTTERON, Maire.

Mme Catherine BOTTERON a procédé à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Mmes Catherine BOTTERON, Agathe HENRET, Annie POIGNAND, Séverine PUTOT, Laëtitia MOUCHET, Nicole GRANDFOND, Sylviane TRAVAGLINI, Stéphanie DULAC, Mrs Fabien PELLETIER, Daniel BARTHOD, Simon DUGAS, Pierre MONTRICHARD, Dorian MAZIER, Christophe MAILLARDET, Renaud COLSON, Jean-Pierre VALLAR

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Procurations : Mme Marie-Christine BERTRAND a donné pouvoir à Mme Catherine BOTTERON, Mme Yasmina CATTIN a donné pouvoir à Mme Agathe HENRIET, M. Philippe PRENEL a donné pouvoir à Mme Annie POIGNAND

Absents : -

- Délibération 2022-20 : budget primitif 2022

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

Vu la délibération du 3 février 2022 relative à l'adoption du compte administratif 2021,

Vu la délibération du 24 mars 2022 relative à l'affectation du résultat 2021,

Vu l'exposé de Mme le Maire et de l'adjoint en charge des finances,

Considérant l'avis favorable de la commission « finances » du 10 mars 2022,

Mme le Maire a résumé les orientations générales ayant conduit à la préparation du budget primitif, en précisant qu'il a été établi en conformité avec la nouvelle nomenclature M14.

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2021, d'un montant de 1.121.065,85 € vient d'être affecté au budget primitif 2022.

Le budget proposé est donc d'un montant de 3.450.162 €, réparti comme suit :

Section Fonctionnement - Chapitres			
Dépenses		Recettes	
Désignation	BP 2022	Désignation	BP 2022
011 Charges à caractère général	422 772,00 €	13 Atténuation de charges	15 200,00 €
012 Charges de personnel	554 000,00 €	70 Produits services, domaine et ventes diverses	103 573,79 €
014 Atténuation de produits	1 415,00 €	73 Impôts et taxes	1 005 847,00 €
65 Autres charges de gestion courante	107 925,00 €	74 Dotations et participations	153 778,00 €
67 Charges exceptionnelles	3 159,00 €	75 Autres produits de gestion courante	18 524,00 €
68 Dotation provisions semi-budgétaires	80 000,00 €	Total recettes réelles de fonctionnement	1 296 922,79 €
022 Dépenses imprévues	40 000,00 €		
Total dépenses réelles fonctionnement	1 209 271,00 €		
023 Virement à la section investissement	582 860,00 €	042 Opérations d'ordre entre sections	134 940,00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	182 031,00 €	002R Résultat reporté	542 299,21 €
Total dépenses d'ordre	764 891,00 €		
Total dépenses fonctionnement	1 974 162,00 €	Total recettes fonctionnement	1 974 162,00 €

Catherine BOTTERON



Maire

Envoyé en préfecture le 25/03/2022

Reçu en préfecture le 25/03/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 025-212501332-20220324-DELIB202220-DE

Section Investissement - Chapitres					
Dépenses			Recettes		
Désignation	BP 2022	RAR 2021	Désignation	BP 2022	
20	Immobilisations incorporelles	18 000,00 €	13	Subventions d'investissement	68 312,31 €
204	Subventions d'équipement versées	289 725,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	64 030,05 €
21	Immobilisations corporelles	444 568,36 €	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	578 766,64 €
020	Dépenses imprévues	30 000,00 €			
	Total dépenses réelles investissement	782 293,36 €		investissement	711 109,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	134 940,00 €	021	Virement de la section fonctionnement	582 860,00 €
001D	Solde d'exécution négatif	221 206,64 €	040	Opérations d'ordre entre sections	182 031,00 €
	Total dépenses investissement	1 138 440,00 €			
	Total dépenses investissement cumulées	1 476 000,00 €		Total recettes investissement	1 476 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le Budget primitif 2022
- **AUTORISE** Mme le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Etat et tout autre partenaire.

Votants : 19

Pour : 15

Contre :

Abstention : 4